

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 4 juillet 2022

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ALBY

SIEGE SOCIAL : Maison de Pays - 129 route de
Plaimpalais - 74540 Alby-sur-Chéran

ADRESSE POSTALE : Le Pôle - 363 allée du
Collège - 74540 Alby-sur-Chéran

TEL : 04 50 68 11 99

MAIL : info@sipalby.fr

SITE INTERNET : www.sipalby.fr

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 19/07/2022

Publiée ou notifiée le 21/07/2022

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à vingt heures, le comité syndical, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Jocelyne BOCH, Présidente, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués titulaires présents : 11

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Présents : Jocelyne BOCH, Christophe DANTON, Roger FRANCHIOLO, Jérôme LECOMTE, Noëlle DELORME, Yvonne TOURNIER, Jean-Marc MERME, Gilles ARDIN, Jacques ARCHINARD, Claudine GROSJEAN, Véronique DUPENT, Sylvie LEIGNEL, Marie-Hélène BARBEROT.

Absents : Gilles VIVIAN, Gyliane CLERC, Marie-Luce PERDRIX, Catherine DIEMERT, Valérie LONCHAMBON, Patrick CLAVEL, Christelle CASSET.

Pouvoirs : 1 : Gyliane CLERC à Gilles ARDIN.

M. Christophe DANTON a été élu secrétaire de séance.

Vote « Pour » : 14

Vote « Contre » : 0

Abstention : 0

Réf : D_E_005_22

Objet : Subvention accordée au titre du PLAJ – Avril 2022

Dans le cadre de ses engagements auprès de la jeunesse, le Syndicat organise avec les associations de son territoire, des animations aux vacances scolaires (excepté Noël) et durant l'été.

Madame Noëlle DELORME présente à l'assemblée le bilan des vacances d'avril 2022 et propose de conserver les pourcentages issus de la délibération du 2 juin 2021 (30 % maximum pour le Syndicat).

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre des allocations de compensation versées aux communes par le Grand Annecy, une somme est prise en compte pour les subventions attribuées au PLAJ.

Madame Noëlle DELORME précise également que lors de la dernière Commission Jeunes, celle-ci a proposé d'accorder à l'Association Théâtre Espace Zéro un complément de subvention de 100 € supplémentaires afin de les encourager à participer aux actions du PLAJ ;

Ainsi, sur proposition de Madame Noëlle DELORME, Madame la Présidente soumet à l'Assemblée le versement aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subvention accordée
FOOTBALL CLUB DU CHERAN	555.44 €
BASKET CLUB DU PAYS D'ALBY	394.22 €
ECOLE DE PECHE DU CHERAN	108.00 €
THEATRE ESPACE ZERO	740.00 €
TENNIS CLUB DU CHERAN	331.50 €
LES CYCLAMENS	730.80 €
BASKET CLUB DU PAYS D'ALBY (vacances de Février)	229.45 €
TOTAUX	3 089.41 €

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité

- 1. DE VOTER** les montants énoncés ci-dessus ;
- 2. D'AUTORISER** Madame la Présidente à assurer le règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,



Signature of Christophe DANTON over a circular stamp of the Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby.

Christophe DANTON

La Présidente,



Signature of Jocelyne BOCH over a circular stamp of the Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby.

Jocelyne BOCH